

Nicolet, le 10 décembre 2013

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
***Loi sur la qualité de l'environnement***  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Gestion 3 L B inc.  
18055, rue Gauthier  
Bécancour (Québec) G9H 1C1

N/Réf. : 7610-17-01-03346-03  
401 091 888

**Objet : Aménagement et exploitation d'un lieu d'enfouissement technique**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 10 mai 2011, reçue le 12 mai 2011 et complétée le 4 décembre 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Aménagement et exploitation d'un lieu d'enfouissement technique destiné à la réception de matières résiduelles non dangereuses contenant moins de 1 % en carbone organique total et qui ne seront pas des ordures ménagères. Les travaux et ces activités se dérouleront sur les lots 3 539 509 et 5 355 897 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Document intitulé « Gestion 3 L B inc., Demande de certificat d'autorisation, Aménagement d'un lieu d'enfouissement technique, Lot 3 539 509 », daté du 10 mai 2011, signé par M. Dominic Baril, ing., directeur de projets, Les Consultants en environnement Progestech inc., incluant les annexes;
- Document intitulé « Gestion 3 L B inc., Demande de certificat d'autorisation, Informations complémentaires, Aménagement d'un lieu d'enfouissement technique, Lots 3 539 497 et 3 539 509 », daté du 22 décembre 2011, signé par M. Dominic Baril, ing., directeur de projets, Les Consultants en environnement Progestech inc., incluant les annexes;

- Document intitulé « Gestion 3 L B inc., Demande de certificat d'autorisation – Révision 1, Aménagement d'un lieu d'enfouissement technique, Lots 3 539 497 et 3 539 509 - Bécancour », daté du 9 novembre 2012, signé par M. Dominic Baril, ing., directeur de projets, Les Consultants en environnement Progestech inc., incluant les annexes;
- Lettre datée du 3 mai 2013, signée par M. Dominic Baril, ing., directeur de projets, Les Consultants en environnement Progestech inc., concernant notamment des précisions sur les travaux d'aménagement, l'exploitation du lieu d'enfouissement technique, le taux de production des lixiviats et l'aménagement du bassin d'accumulation des lixiviats, incluant les documents joints;
- Lettre datée du 4 juin 2013, signée par M. Dominic Baril, ing., directeur de projets, Les Consultants en environnement Progestech inc., concernant notamment l'aménagement du bassin d'accumulation des eaux de lixiviation, incluant 7 documents joints;
- Lettre datée du 9 juillet 2013, signée par M. Dominic Baril, ing., directeur de projets, Les Consultants en environnement Progestech inc., comprenant notamment les références réglementaires aux renseignements transmis, incluant les documents joints;
- Lettre datée du 20 novembre 2013, signée par M. Dominic Baril, ing., directeur de projets, Les Consultants en environnement Progestech inc., concernant notamment l'élévation finale du lieu, la gestion des sols de déblais et des sols contaminés reçus et les puits d'observation déjà présents, incluant 6 documents joints.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



CT/LGG/vs

Céline Tremblay  
Directrice régionale de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec